

Collège privé Bobée – Enseignement Catholique – 29 rue Bellanger 76190 YVETOT

Tél: 02-35-56-96-07 _ Fax: 02-35-56-46-88 _ Courriel: ce.0761338s@ac-rouen.fr

Lettre d'informations A l'attention des parents et élèves de 3^{ième}

Le 12 mars 2021

ORIENTATION:

Les élèves qui désirent intégrer un établissement public à la rentrée de 2021, devront obligatoirement compléter un document intitulé « fiche support d'aide à la saisie » qui leur sera remis au retour des vacances de Pâques (probablement dans la semaine du 17 mai 2021 – nous restons dans l'attente des consignes de cette année et des documents qui émanent du rectorat).

Nous rappelons que pour demander une inscription dans un établissement privé, vous devez contacter directement et le plus rapidement possible, l'établissement que vous désirez. La gestion des inscriptions dans cet établissement dépend de son chef d'établissement.

Rappels:

☑ Afin d'avoir des informations sur l'Orientation, les journées portes ouvertes ... vous avez la possibilité de consulter les Padlets de M. POHON, responsable de notre BDIO :

- → Padlet général sur les différentes orientations possibles par niveau (5e 4e 3e), les documents pour le stage, la procédure d'affectation, aides aux projets https://padlet.com/informatiquebobeeyvetot/ou86sjzyoc5f
- → Padlet dédié aux portes ouvertes https://padlet.com/informatiquebobeeyvetot/6j7zi4f432nw5ziz
- → Padlet ciblé sur les 3 lycées yvetotais, ce qu'ils proposent, avec également quelques liens plus spécifiques (OIB, site horizon 2021,..) https://padlet.com/informatiquebobeeyvetot/zs7slbiwirhl0les

De plus, pour toutes questions sur l'orientation et les affectations, vous pouvez appeler ou adresser un mail à M. POHON, responsable du BDIO (**B**ureau **D**ocumentation **I**nformation **O**rientation) :

bdio.bobee.yvetot@gmail.com ou appeler au 02-35-56-96-07

☑ Par décision rectorale, le D.N.B. se déroule dans notre collège. Il se déroulera les 28 et 29 juin 2021.

Rappel : <u>une pièce d'identité en cours de validité (la carte d'identité nationale ou le passeport) est obligatoire</u>.

☑A l'issue de leur dernière épreuve du brevet, le mardi 29 juin, les résultats d'affectation dans l'enseignement public seront communiqués aux élèves de 3^{ième}, ainsi que les certificats de radiation pour finaliser l'inscription dans les lycées.

De plus, les élèves rendront contre le chèque de caution remis en début d'année, les livres qu'ils avaient conservés pour réviser le brevet. Un livre dégradé sera facturé 20 €.

a) Dérogation scolaire (uniquement dans le cas d'un établissement scolaire public) :

Même si la carte scolaire s'est assouplie, des demandes de dérogation restent à établir si un élève souhaite être inscrit dans un autre établissement public que celui de son secteur. L'établissement public est déterminé en fonction du domicile du responsable légal de l'élève.

Le cas échéant, vous devrez retirer à l'accueil du collège un document mi-mai (à ce jour, nous ne connaissons pas la date à laquelle nous recevrons ces documents de la part du rectorat). Le retour des demandes devra être transmis au secrétariat (délai limite de l'année dernière : 24 mai) - Passé ce délai qui sera imposé, aucune demande ne pourra être prise en compte.

b) Passages de classes :

Les décisions seront communiquées aux élèves dès le lendemain des conseils de classes du troisième trimestre.

La décision n'est définitive que si elle est conforme au vœu de la famille.

Sinon, il convient d'accepter la décision du conseil de classe ou de me rencontrer dans les jours qui suivront ce conseil.

Attention les dates des conseils ont été reculées au maximum (début des conseils des classes de 3^{ième} : le 31 mai 2021) et les délais seront très brefs.

Uniquement sur rendez-vous : je recevrai, si nécessaire, les parents des élèves de 3^{ième} après le conseil de classe de leur enfant du 3^e trimestre et jusqu'au jeudi 10 juin 2021 inclus.

C'est seulement ensuite, si un désaccord persiste, qu'une demande « d'appel de la décision » pourra éventuellement être fait auprès d'une commission spécifique.

BOURSE NATIONALE pour le Lycée :

Tous les élèves de 3^{ème} collège sont concernés quelle que soit son orientation et en fonction des ressources de la famille.

La date limite nationale de dépôt des demandes de bourse nationale lycée devrait être fixée sur la dernière semaine de juin 2021 (nous restons dans l'attente de l'information officielle que nous devrions recevoir que dans le courant avril-mai 2021). Vous devez donc déposer votre demande à notre secrétariat dans le délai imposé par le rectorat. Les sites du ministère de l'éducation nationale et de l'académie permettent de consulter le simulateur de bourse et de télécharger le dossier :

http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

En restant à votre écoute
O. CHAPUT, Directeur